

STAGE DE FORMATION

FORMATIONS 2019



La gestion des accidents du travail, des maladies professionnelles et de l'invalidité

Format : 2 jours de Présentiels et 0,5 à distance

Public : Les agents chargés de la gestion des dossiers liés aux accidents de service, maladies professionnelles et invalidité

Objectif :

Instruire les dossiers liés aux accidents du travail, maladies professionnelles et invalidité.

Contenu :

- le droit à la protection sociale,
- la notion d'accident de service et de maladie professionnelle,
- la procédure de reconnaissance de l'accident de service et de la maladie professionnelle,
- les conséquences liées à la reconnaissance de l'accident de service et de la maladie professionnelle,
- les obligations de l'employeur,
- l'attribution de l'Allocation Temporaire d'Invalidité,
- la notion de rechute,
- l'invalidité permanente partielle,
- la radiation des cadres pour invalidité.
- le CITIS

Méthodes pédagogiques

Cette formation s'organise autour d'une séquence en présentiel de 2 jours et d'une séquence à distance de 0,5 jour sous formes d'activités d'apprentissage en ligne disponibles depuis la plateforme numérique du CNFPT.